

FAQ – Formation Continue de l’Inalco -14 juin 2023



Table des matières

1. Formation Continue, cours de langue (non diplômants)	2
1 Quand ont lieu les cours de langue ?.....	2
1 bis Comment savoir quel soir a lieu le cours de langue que je souhaite suivre?3	3
2 Quand a lieu la rentrée (cours de langue du soir et du samedi)?.....	3
3 Combien y a-t-il d'heures de cours par semaine ?.....	3
4 Quand ont lieu les inscriptions ?.....	3
5 Peut-on s'inscrire en cours d'année ?.....	4
6 Quels sont les tarifs ?.....	4
7 Est-il possible de financer la formation à l'aide de son CPF ?.....	4
8 Quel niveau atteint-on au bout d'un an ?.....	5
9 Est-il possible de payer en plusieurs fois ?.....	5
10 Y a-t-il des tarifs réduits étudiants/autres ?.....	5
11 Les cours du samedi matin (formule dynamique) sont-ils également en présentiel et en distanciel ?.....	5
12 Y a-t-il un diplôme à la fin de la formation ?.....	5
13 Je ne connais pas mon niveau. Quel niveau dois-je choisir ?.....	5
14 Puis-je suivre à la fois un cours du soir et un stage intensif ?.....	6
15 Comment fonctionne la bibliothèque BULAC si on est inscrit en formation continue ?.....	6
16 Quel est l'âge minimum requis pour suivre les cours ?.....	6
17 Puis-je m'inscrire dans un MOOC ?.....	6
2. Reprise d'études	7
1 Qu'est-ce que la reprise d'études ?.....	7
2 Je souhaite reprendre mes études, comment procéder ?.....	7
3 Est-il possible de passer un diplôme (licence, master) en cours du soir ?.....	8
4 Quand débutent les inscriptions administratives en formation continue pour la reprise d'études ?.....	8
5 Quels sont les tarifs de la reprise d'études ?.....	8

6 Les cours de Licence et Master peuvent-ils se suivre à distance ?.....	9
7 Combien y-a-t-il d'heures de cours en Licence ?.....	9
8 Puis-je suivre deux cursus en même temps ?.....	9
9 Quand a lieu la rentrée ?.....	9
10 Où puis-je trouver le programme des cours ?.....	9
3. Stage individuels ou de groupes sur mesure	10
1 Quels sont les tarifs ?.....	10
2 Les tarifs peuvent-ils être dégressifs si on commande beaucoup d'heures de cours ?.....	10
3 Quelles sont les modalités d'inscriptions ?.....	10
4 Organisation des cours.....	10
5 Les cours peuvent-ils avoir lieu en visio-conférence ?.....	10
4. VAE	11

1. Formation Continue, cours de langue (non diplômants)

1 Quand ont lieu les cours de langue ?

Nous proposons deux formules au choix tout au long de l'année hors périodes de vacances scolaires : cours du soir et cours du samedi.

Horaires :

- cours du soir : un soir de la semaine de 19h à 21h
- cours du samedi : de 9h30 à 13h30

Nous proposons également des stages intensifs soit du lundi au vendredi de 10h à 17h en présentiel (un en janvier et un en juillet), soit le vendredi soir et le samedi matin en distanciel, (un de novembre à décembre et l'autre de mars à avril).

Vous pouvez consulter les calendriers de chaque formule avec les liens suivants :

Cours du soir : <http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/formule-classique-perfectionnement>

Cours du samedi : <http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/formule-dynamique>

Stages intensifs : <http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/stages-intensifs>

1 bis Comment savoir quel soir a lieu le cours de langue que je souhaite suivre?

Les jours de cours seront disponibles sur notre site internet dès le début des inscriptions. Dès le début de la campagne d'inscription vous pourrez vous rendre sur notre page pour en savoir plus :

<http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs>

2 Quand a lieu la rentrée (cours de langue du soir et du samedi)?

Généralement le lundi de la première semaine du mois d'octobre. Le calendrier de l'année est téléchargeable sur le site internet. Les cours débuteront le lundi 2 octobre 2023.

Cours du soir : <http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/formule-classique-perfectionnement>

Cours du samedi : <http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/formule-dynamique>

Stages intensifs : <http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/stages-intensifs>

3 Combien y a-t-il d'heures de cours par semaine ?

- Cours du soir 19h – 21h : 2h par semaine sur l'année = **60 heures par an.**
- Cours du samedi 9h30 – 13h30 : 4h par semaine sur 1 semestre = **60 heures par semestre** ou bien 4h par semaine sur 2 semestres = **120 heures sur une année.** (si 2 semestres suivis)
- Stage intensif : 30h sur une semaine ou sur cinq samedis (pour le japonais) et 5 vendredis + 5 samedis (pour les autres langues).

4 Quand ont lieu les inscriptions ?

- Cours du soir : 19 juin au 8 septembre
- Cours du samedi : 19 juin au 8 septembre pour la première session et DU 18 décembre au 12 janvier pour la deuxième session

- Stage intensif : 1 à 2 mois avant le début des cours (en fonction des sessions)

5 Peut-on s'inscrire en cours d'année ?

- Non, en cours du soir.
- Oui, pour le semestre 2 des cours du samedi matin (dynamique)
- Oui, pour les stages intensifs qui ont lieu dans le courant de l'année

6 Quels sont les tarifs ?

Cours du soir :

- Tarif avec financement (employeur, Pôle Emploi, OPCO...) : 1440€ pour 60 heures de cours
- Tarif individuel : 720€ pour les personnes qui financent elles-mêmes leur formation pour 60 heures de cours
- Tarif CPF pour arabe, chinois, japonais et russe uniquement : 1620€

Cours du samedi (par session) :

- Tarif avec financement : 1440€ pour 60 heures de cours
- Tarif individuel : 720€ pour les personnes qui financent elles-mêmes leur formation pour 60 heures de cours
- Tarif CPF pour arabe, chinois, japonais et russe uniquement : 1620€

Stage intensif (30 heures de cours):

- Tarif avec financement : 780€
- Tarif individuel : 390€
- Tarif CPF pour arabe, chinois, japonais et russe uniquement : 960€

7 Est-il possible de financer la formation à l'aide de son CPF ?

Oui, il est possible de mobiliser ses crédits pour les formations en arabe, chinois, japonais et russe. Les autres langues ne sont pas éligibles au CPF. Veuillez-vous connecter sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr> pour effectuer votre demande. N'hésitez pas à suivre notre guide http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/trouver_nos_formationen_cpf_1.pdf

+ Les salariés du public peuvent faire une demande de mobilisation de leur CPF auprès de leur employeur pour financer l'une des formations que nous proposons. Il revient à l'employeur d'accéder ou non à cette demande.

8 Quel niveau atteint-on au bout d'un an ?

Pour connaître le niveau atteint, nous vous invitons à consulter les progressions pédagogiques par langue que vous pourrez trouver sur notre site via le lien suivant :

<http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/langues>

9 Est-il possible de payer en plusieurs fois ?

Les paiements individuels se font en une seule fois.

Le dispositif de paiement en 3 fois à l'inscription est possible sur demande et avant le lundi précédent la fin des inscriptions.

*+Une possibilité de paiement en 3 fois (avec 1er versement au plus tard le lundi suivant la fin de la campagne d'inscription en septembre, puis 2 versements en octobre et novembre) est disponible pour demandeurs **d'emploi non indemnisés, étudiants, bénéficiaires des minima sociaux**, sur présentation de justificatif.*

10 Y a-t-il des tarifs réduits étudiants/autres ?

Non, nous ne proposons pas de tarifs adaptés aux étudiants. Nous proposons deux tarifs : individuel, et prise en charge employeur ou financement OPCO.

11 Les cours du samedi matin (formule dynamique) sont-ils également en présentiel et en distanciel ?

Non, les cours du samedi matin sont exclusivement en présentiel.

12 Y a-t-il un diplôme à la fin de la formation ?

Non, mais nous délivrons une attestation de fin de formation à la fin de chaque formation en langues.

<http://www.inalco.fr/formation-continue/certification-tests>

13 Je ne connais pas mon niveau. Quel niveau dois-je choisir ?

Nous vous invitons à passer nos tests d'accès à niveau en auto-évaluation que vous trouverez sur notre site via le lien suivant, en bas de chaque page qui présente une langue:

<http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/langues>

14 Puis-je suivre à la fois un cours du soir et un stage intensif ?

Si c'est dans la même langue ces 2 cours vont faire doublons.

Si vous voulez suivre une formation principale dans une langue et aussi un stage intensif ponctuel dans une autre langue dans le courant de l'année c'est tout à fait possible (vérifiez bien les créneaux horaires cependant).

15 Comment fonctionne la bibliothèque BULAC si on est inscrit en formation continue ?

Vous pouvez vous inscrire gratuitement à la Bulac pour avoir une carte de lecteur et vous pourrez aller étudier ou lire à la Bulac. (bulac.fr)

16 Quel est l'âge minimum requis pour suivre les cours ?

Nos formations sont conçues pour un public adulte. Les cours du soir et du samedi matin sont accessibles à partir de 18 ans.

Les stages intensifs sont accessibles à partir de 16 ans minimum et sur demande motivée pour les mineurs.

17 Puis-je m'inscrire dans un MOOC ?

Les ouvertures de MOOC de langues développés par l'Inalco ouvrent selon le calendrier indiqué sur la plateforme FUN:

<https://www.fun-mooc.fr/fr/etablissements/institut-national-des-langues-et-civilisations-orientales/>

Les SPOC (formations basées sur les MOOC mais enrichies de plusieurs heures de cours en petit groupe en synchrone) sont annoncés sur le site de l'Inalco:

<http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/formation-distance>

En dehors des dates annoncées sur les liens ci-dessus, il n'y a pas d'inscription individuelle possible.

2. Reprise d'études

1 Qu'est-ce que la reprise d'études ?

La reprise d'études permet de s'inscrire en Licence, Master ou dans tout autre diplôme d'établissement (Diplôme d'initiation, DLC, diplôme intensif, etc) via la formation continue qui assure un service administratif spécifique pour des publics spécifiques.

Les textes réglementaires désignent **les publics ci-dessous** comme relevant de la Formation Continue

- Tout salarié, travailleur indépendant dont les *frais de formation sont pris en charge* par un organisme public ou privé (en totalité ou partiellement) ou par leur CPF
- Tout salarié ou fonctionnaire, bénéficiant d'un *congé de formation* (pour lequel des attestations et un suivi des présences seront nécessaires)
- Tout *demandeur d'emploi, ou bénéficiaire du RSA*, avec un maintien total ou partiel de sa rémunération ou indemnisation, que les frais de formation soient pris en charge ou non par Pôle Emploi (ou région).

Attention : soyez vigilants surtout si vous êtes demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA. Informez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi pour être sûr du régime d'inscription dont vous dépendez. Une mauvaise inscription peut causer des difficultés administratives.

2 Je souhaite reprendre mes études, comment procéder ?

S'il s'agit d'une reprise d'études, nous vous prions de contacter Madame Anne Gehant par voie téléphonique au 01 81 70 11 45 ou par mail à l'adresse anne.gehant@inalco.fr

Vous obtiendrez alors toutes les informations nécessaires.

En même temps vous devez vous informer des modalités de candidatures à l'entrée dans ces diplômes. Le fait de vous inscrire via la FC ne dispense pas des étapes de candidatures obligatoire.

3 Est-il possible de passer un diplôme (licence, master) en cours du soir ?

Non. Nous ne proposons pas d'aménagement d'emploi du temps pour suivre une licence ou un master. Si vous êtes inscrit dans l'un de ces parcours, vous devrez suivre l'emploi du temps des étudiants qui vous est donné.

4 Quand débutent les inscriptions administratives en formation continue pour la reprise d'études ?

Les devis et demandes de renseignement sont à faire dès le mois de mai.

Les inscriptions administratives débutent en juillet et se font jusqu'au début du mois de septembre. Il est impossible de s'inscrire dans le courant de l'année universitaire.

Attention : avant l'inscription, il y a pour certains diplômes une étape de candidature. Pour chaque diplôme visé, il convient de vérifier les dates des campagnes de candidatures sur les pages dédiées du site de l'Inalco.

VOUS DEVREZ DONC A LA FOIS FAIRE ACTE DE CANDIDATURE SELON LES MODALITES DE CHAQUE FORMATION ET CONTACTER MADAME GEHANT POUR MONTER VOTRE DOSSIER DE REPRISE D'ETUDES.

Pour toute candidature en L1, il faudra candidater via la plateforme Parcoursup : <https://www.parcoursup.fr/>

Pour une candidature en L2, L3, ou Master, il faudra candidater via la plateforme ecandidat Inalco :

<https://candidatures.inalco.fr/ecandidat/#!accueilView>

Veillez suivre les instructions pour la composition du dossier sur la plateforme sur laquelle vous devez candidater.

Dates des candidatures : EXEMPLES

M1 et M2 (tout parcours confondu) : 21 avril 2022 au 13 mai 2022

L2 professionnalisantes (tout parcours confondu) : 2 mai 2022 au 29 mai 2022

Diplôme CILO : 2 mai 2022 au 29 mai 2022

DU Hospitalité, Médiations, Migrations : 16 mai 2022 au 16 juin 2022

5 Quels sont les tarifs de la reprise d'études ?

Les tarifs varient selon votre situation

- salarié avec prise en charge

-salarié en congé formation

-demandeur d'emploi indemnisé

- demandeur d'emploi non indemnisé ou bénéficiaire d'allocations spécifiques

Exemple : de 2800€ à 304 euros pour un niveau de licence

Pour un devis merci de contacter Madame Gehant anne.gehant@inalco.fr

6 Les cours de Licence et Master peuvent-ils se suivre à distance ?

Non, les licences et Masters sont obligatoirement en présentiel. Il est cependant possible de demander une dispense d'assiduité au moment des inscriptions pédagogiques auprès des secrétariats pédagogiques.

7 Combien y-a-t-il d'heures de cours en Licence ?

Il faut compter entre 10 et 20 heures de cours en moyenne, avec des différences selon les licences. Afin de mieux visualiser, nous vous invitons à consulter les plannings de cours via ce lien, en sélectionnant la formation et l'année choisie : <https://planning.inalco.fr/public>

Il faut savoir que pour une heure de cours, il faut compter en moyenne une à deux heures de travail personnel.

8 Puis-je suivre deux cursus en même temps ?

C'est déconseillé. En effet rien ne permet d'assurer que des cours d'un de votre premier parcours ne chevaucheront pas ceux de votre deuxième parcours.

9 Quand a lieu la rentrée ?

Généralement le lundi de la deuxième semaine du mois de septembre. Le calendrier de l'année est téléchargeable sur le site internet.

Vous aurez toutes les informations au lien suivant :

<http://www.inalco.fr/formations/inscrire-inalco>

10 Où puis-je trouver le programme des cours ?

Téléchargeable sur le site internet rubrique « Formation et Diplôme »

<http://www.inalco.fr/formations/formations-diplomes/accueil-formations-diplomes>

3. Stage individuels ou de groupes sur mesure

1 Quels sont les tarifs ?

125€ de l'heure pour une à 2 personnes, niveaux débutants

145€ de l'heure pour de l'initiation pour 3 personnes, ou pour des niveaux avancés pour 1 à 3 personnes

165€ de l'heure pour 4 à 6 personnes

2 Les tarifs peuvent-ils être dégressifs si on commande beaucoup d'heures de cours ?

Non.

3 Quelles sont les modalités d'inscriptions ?

Nous répondons toute l'année (hors période de fermeture de l'établissement Août et Noël) à vos demandes de devis et nous vous faisons une proposition rapidement après examen de vos besoins (Questionnaire pré-orientation).

4 Organisation des cours

Ils sont organisés selon vos besoins. Généralement nous conseillons de suivre une ou deux séances de 2/3 heures par semaine en fonction de la disponibilité de l'enseignant et du ou des stagiaires.

5 Les cours peuvent-ils avoir lieu en visio-conférence ?

Oui si l'enseignant est d'accord et si la modalité d'enseignement à distance est précisée dès le départ.

4. VAE

Retrait des dossiers de demande de VAE toute l'année.

- Date limite de dépôt du dossier (Livret 1) : 1^{er} décembre 2022
 - 15 janvier 2023 au plus tard nous envoyons la notification de recevabilité
- Date limite du dossier (Livret 2) : 15 avril 2023
- Mai/Juin, audition devant un jury.

Nous vous prions de commencer la constitution du dossier dès septembre pour être certain d'obtenir tous les documents nécessaires à temps pour la rentrée en septembre de l'année d'après.

Toutes les infos sur la page

<http://www.inalco.fr/formation-continue/reprise-etudes-vae/vae>

Les accompagnements VAE, la reprise d'études pour licence et master sont éligibles au CPF.